



Dépann'familles

ACTEUR DE LA PETITE ENFANCE  
ET DU HANDICAP EN ISÈRE

# La Gestion du risque médicamenteux



## Un enjeu majeur de santé

En France, les accidents médicamenteux sont responsables  
d'**1 hospitalisation sur 10**

=143 915 hospitalisations par an

Ils sont dus aux effets secondaires et/ou indésirables connus des médicaments

ou à des erreurs humaines comme un médicament mal pris, mal prescrit ou une ordonnance mal lue.

Direction générale de l'offre de soins. Qualité de la prise en charge médicamenteuse.  
Paris : DGOS, 2012.

# La Gestion du risque médicamenteux



## Une mission du quotidien

Dépann'familles intervient dans le quotidien des personnes.

A ce titre, font partie de ses missions :

- l'administration de traitements réguliers
- la vigilance et/ou l'alerte face aux effets des médicaments

# La Gestion du risque médicamenteux



## L'ordonnance

Une ordonnance est **obligatoire** pour pouvoir donner un traitement.

Elle doit être :

- mise à disposition de l'intervenant au domicile
- au nom de la personne concernée
- à jour (OAR = ordonnance à renouveler, si traitement de fond)
- précise : en cas de générique, le nom doit figurer sur l'ordonnance et/ou sur la boîte du médicament

# La Gestion du risque médicamenteux



## L'ordonnance

Si l'ordonnance ne précise **pas** le recours à un professionnel spécifique pour l'administration d'un traitement,

Cela signifie que ce traitement est considéré comme un traitement de la vie courante

= il peut être donné par Dépann'familles

# La Gestion du risque médicamenteux



## Le stockage

Le lieu de stockage du traitement doit être :

**-adapté au traitement** : réfrigérateur, pochette froide, boîte à pharmacie, etc.

**-sécurisé** : inaccessible aux personnes vulnérables

# La Gestion du risque médicamenteux



## Savoir ce que l'on donne

- Le traitement doit être rangé dans son emballage d'origine
- si le contenant est déjà ouvert, la date d'ouverture doit être notée sur le contenant.
- la notice d'utilisation doit être mise à disposition de l'intervenant
- la date de péremption du traitement doit être vérifiée

# La Gestion du risque médicamenteux



## Savoir ce que l'on donne

- L'intervenante doit être informée par la famille :
- des effets indésirables liés aux traitements administrés,
  - des signes à surveiller,
  - de la conduite à tenir en cas d'effet indésirable, grave ou non.



# La Gestion du risque médicamenteux



## Le mode d'administration

Le mode d'administration doit être transmis par la famille

**ET**

l'intervenant doit connaître ce mode d'administration

Rque : une « formation » par la famille peut être nécessaire.



Gros comprimés, problème de déglutition

# Donner un médicament liquide, petits tutos...

- <https://www.magicmaman.com/video-comment-donner-un-medicament-a-la-pipette-a-bebe,3533822.asp>
- <https://www.youtube.com/watch?v=oOjBAwK6eA4>

# La Gestion du risque médicamenteux



## Le registre

Outil **indispensable** et **obligatoire**

pour assurer la transmission d'informations concernant  
les médicaments

entre l'intervenant de Dépann'familles,

la famille,

et les autres intervenants.

# La Gestion du risque médicamenteux



## Le registre

Sur un cahier/classeur/support fiable et spécifique à la personne concernée, noter :

- la date
- l'horaire
- le nom du traitement
- la dose donnée
- le nom et coordonnées de l'intervenant
- toute information utile relative au traitement

# L'évènement indésirable associé aux soins (EIAS)

- Si quelque chose de grave -ou qui aurait pu l'être- survient, en lien avec les soins, il est nécessaire d'en garder une trace, de signaler, pour que le problème ne se reproduise plus !
- [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-06/eias\\_aide\\_analyse\\_esms\\_2022-06-21\\_16-23-45\\_666.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-06/eias_aide_analyse_esms_2022-06-21_16-23-45_666.pdf)

« Le Bon  
médicament,  
  
à la Bonne dose,  
  
par la Bonne voie  
d'administration,  
  
au Bon moment  
  
et au Bon patient ».

## La règle des 5 B

La démarche de  
sécurisation du circuit du  
médicament vise à la  
bonne administration du  
médicament selon le fil  
conducteur dit de la règle  
des 5 B

